

**Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION  
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE**



**Comptes rendus**

*Réunion : Assemblée Générale*

*Date : le 19 décembre 2012*

*Horaire : de 18h30 à 20h00*

*Lieu : Lacépède*

*Personnes présentes :*

*M. LEBRETON Hervé, Président de l'association  
M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire de l'association  
Mme LEBRETON Priscilla, Trésorière de l'association  
Mlle INFANTI Maud, membre fondateur*

---

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION  
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2012**

La séance a débuté à 18h30 et s'est achevée à 20h00

Membres présents :

M. Lebreton Hervé, président  
Mme Lebreton Priscilla, trésorière  
M. Auboyneau Jean-Frank, secrétaire  
Mlle Infanti Maud, invité

Ordre du jour :

Rapport moral  
Rapport financier  
Les membres  
Rapport d'orientation  
Instances dirigeantes  
Les Statuts et le règlement intérieur (Annexes)

Objectif :

Après la quatrième année d'existence de l'association,  
son assemblée générale a pour but de :  
faire le point sur les actions engagées,  
préciser le fonctionnement de l'association  
et définir les actions futures.

## **PARTIE A : RAPPORT MORAL**

L'association a essentiellement poursuivi sa demande de transparence au sujet de la pratique dite de la « réserve parlementaire ». Pour cela, deux actions sont actuellement en cours :

- la requête pour excès de pouvoir à l'encontre du ministère de l'Intérieur,
- la saisine du Défenseur des Droits pour obtenir une réponse de la part du ministère du Budget.

Pour la première action, le ministère de l'Intérieur n'ayant pas daigné à répondre dans le délai de deux mois imposé par le Tribunal Administratif de Paris, le Président de l'association a dû demander la mise en demeure de présenter un mémoire en défense. Après un nouvel échange de mémoire, le Président de l'association a informé, le 30 juin 2012, le Tribunal, qu'il lui avait déjà communiqué les informations qui lui semblaient utiles et qu'il ne répondrait pas en retour du deuxième mémoire du ministère. L'instruction suit son cours...

Pour la deuxième action, un courrier du Défenseur des Droits en date du 2 mai 2012, indique « avoir attiré l'attention du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat ». Pas de nouvelle depuis...

Le Président de l'association a aussi rappelé, aux députés PS nouvellement élus, leur engagement pris en 2010 de ne pas cumuler leur mandat législatif avec un mandat de l'exécutif.

Remarque :

- M. Lebreton et M. Auboyneau, en réaction au manque de transparence des institutions, se sont présentés aux élections législatives, en tant que candidats indépendants. Aussi le site internet de l'association a-t-il été mis en veille pendant une bonne période de l'année 2012. Il n'a repris que pour informer les citoyens du rejet par le Conseil constitutionnel de l'article prévoyant la baisse de 30% de la rémunération du Président de la République...

## **PARTIE B : RAPPORT FINANCIER**

Le bilan est établi sur l'exercice entre les dernières Assemblées Générales. Il reprend succinctement les comptes depuis la création.

	<b>PRODUITS</b>		<b>CHARGES</b>
Année 2009	290,00 €		157,84 €
Année 2010 (entre les AG)	205,00 €		263,37 €
Année 2011 (entre les AG)	316,79 €		163,46 €
<b>Bilan au 29/11/11</b>	<b>227,12 €</b>		
<b>Année 2012 (entre les AG)</b>	<b>175,00 €</b>		<b>218,17 €</b>
<i>Adhésions</i>	<i>115,00 €</i>	<i>Boîte postale</i>	<i>141,12 €</i>
<i>Dons</i>	<i>60,00 €</i>	<i>Frais de postage</i>	<i>11,81 €</i>
		<i>Hébergement internet</i>	<i>54,84 €</i>
		<i>Frais de compte</i>	<i>10,40 €</i>
<b>BILAN AU 19/12/12</b>	<b>183,95 €</b>		

Les charges incompressibles de l'association restent les frais de la boîte postale et de l'hébergement du site Internet. Le reste correspond essentiellement à l'expédition des courriers.

Remarque :

- La réunion de l'assemblée générale ayant été quelque peu tardive, le bilan comporte les frais de deux ans de boîte postale.

Décision prise et votée à l'unanimité :

1. Le rapport financier est approuvé.

## **PARTIE C : LES MEMBRES**

L'association compte 18 membres à jour de leur cotisation. Ce chiffre en baisse s'explique par une difficulté récurrente dans la gestion des renouvellements des adhésions. Il devient donc urgent d'apporter une solution plus satisfaisante à ce problème, dû aux trop nombreuses dates anniversaires des adhésions.

### Décisions prises et votées à l'unanimité :

2. La cotisation de tous les membres reste à 5 €.
3. L'information des adhérents continuera par l'actualisation des informations en ligne sur : "<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>".
4. Les cartes d'adhésion seront valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année.
5. Pour compléter les années partielles, la cotisation sera établie de la sorte (au prorata, arrondi par défaut) pour couvrir la durée jusqu'au 31 décembre :  
janvier : 4€, février : 4€, mars : 3€, avril : 3€, mai : 2€, juin : 2€, juillet : 2€, août : 1€, septembre : 1€, octobre : 0€, novembre : 0€, décembre : 0€

Remarque :

- L'association souhaitant prouver à chaque citoyen qu'il peut personnellement agir, l'augmentation du nombre d'adhésions n'est toujours pas un but en soi.

## **PARTIE D : RAPPORT D'ORIENTATION**

Comme déjà énoncé dans la précédente assemblée générale, l'action sur le manque de transparence de « la réserve parlementaire » reste prioritaire et sera menée jusqu'à son terme. Les membres apportent donc leur soutien au Président de l'association et lui demande, une fois encore, de mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour obtenir une réponse satisfaisante à cette action.

L'association réaffirme son souhait de défendre les droits fondamentaux des citoyens tels qu'ils sont gravés dans notre Constitution. Elle mènera donc en 2013 un nouveau combat : La suppression de la TVA sur l'eau. Pour cela l'association s'appuiera une nouvelle fois sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En effet, son article XIII semble être méconnu quand l'Etat oblige des indigents à s'acquitter d'une taxe sur un produit qui, de surcroît, leur est vital.

D'autres questions pourront être soulevées : cumul des mandats, séparation des Pouvoirs, transparence de l'utilisation de l'argent public...

### Décision prise et votée à l'unanimité :

6. La défense des droits fondamentaux, tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, reste la priorité des priorités.

## **PARTIE E : INSTANCES DIRIGEANTES**

### Sont élus à l'unanimité :

7. M. LEBRETON Hervé, Président et représentant légal de l'association.
8. M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire.
9. Mme LEBRETON Priscilla, Trésorière.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale est approuvé par les membres suivants.

M. LEBRETON Hervé, Le président.  
M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Le secrétaire.  
Mme LEBRETON Priscilla, La trésorière.  
Mlle INFANTI Maud, Membre fondateur.